

## Bonne rentrée!

Le rôle du SEHY selon la CSVDC 2

Achats groupés = respect et collaboration de la CSVDC envers les enseignants? 2-3

Excellente nouvelle : 3 nouveaux postes en orthopédagogie 3

Crédits d'impôt pour l'achat de fournitures scolaires 4

La première paie... 4

Dans l'espoir que vos vacances ont été reposantes, nous vous souhaitons à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire. Bien entendu, nous savons que vous aurez besoin, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, de l'énergie accumulée pendant les vacances pour faire face à vos responsabilités d'enseignante et

d'enseignant. Côté syndical, nous avons aussi quelques projets sur la table que nous espérons mener à bien, le tout, avec votre précieuse participation. Pour n'en

nommer qu'un, et non le moindre, nous souhaitons, cette année, aborder la négociation de l'entente locale avec l'employeur, ce qui suppose votre participation au processus

réussite de cette négociation. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons fortement à nommer une ou des personnes déléguées syndicales dans votre école. En travaillant ensemble, nous ferons de cette année scolaire une année syndicale productive.

**Éric Bédard,**  
président





## Le rôle du SEHY d'après la CSVDC

Lors de la séance d'affectation-mutation du 15 juin dernier, les membres du SEHY présents ont malheureusement dû subir l'expression d'une sérieuse manifestation d'impatience de la part de la coordonnatrice aux ressources humaines de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) qui animait la rencontre. La coordonnatrice réagissait aux interventions du représentant du SEHY (Martin Laboissonnière) mandaté pour assister à la rencontre et s'assurer que les choses se déroulaient rondement.

Pour faire court, le représentant du SEHY questionnait la coordonnatrice quant à une contradiction évidente du discours de la coordonnatrice sur une question d'attribution de poste lié à une retraite « conditionnelle » à la confirmation de Retraite Québec (anciennement, la CARRA). Comme le représentant du SEHY se montrait insistant, la coordonnatrice a perdu patience et hurlée au représentant du SEHY de se taire.

À la suite d'une demande d'intervention de

M. Laboissonnière faite auprès de la direction des ressources humaines de la CSVDC, il a reçu une réponse le 15 juillet dernier. En résumé, à la lecture de la réponse de la directrice des ressources humaines, nous comprenons que le service des ressources humaines de la CSVDC a fait un travail de vérification afin de valider ce qui s'était produit durant la rencontre. Je note au passage que la directrice des ressources humaines était présente, ainsi qu'au moins une autre coordonnatrice aux ressources humaines. Au terme de son analyse, le service des ressources humaines confirme qu'il y a eu un accrochage, et le déplore. Le service des ressources humaines note cependant que l'insistance de M. Laboissonnière est responsable de la situation. En effet, il est relevé que l'acharnement du représentant syndical à exprimer son point de vue et son refus d'obtempérer aux demandes de la coordonnatrice qui lui étaient faites de se taire expliquent la situation.

Pour terminer, le service des

ressources humaines rappelle qu'il accepte la présence des représentants syndicaux aux séances d'affectation cependant, il est précisé que, si de tels événements devaient se reproduire, le service des ressources humaines pourrait devoir réfléchir au rôle joué par la partie syndicale lors de ces rencontres...

J'en conclus donc qu'encore une fois, les représentants de la CSVDC font la démonstration claire qu'ils aimeraient bien une organisation syndicale plus conciliante. La CSVDC souhaiterait que les représentants du SEHY se taisent même dans les cas évidents (et importants; on parle quand même d'une attribution de poste ici) où, par la voie de ses représentants, la CSVDC parle des deux côtés de la bouche en même temps. Je suis d'avis que ce n'est pas là le rôle du SEHY. Et, lorsque la CSVDC voudra nous tasser de son chemin, nous continuerons de faire notre travail et d'insister pour faire respecter les règles, comme nous l'avons fait, particulièrement ces dernières années.

**Éric Bédard, président**

## Achats groupés = respect et collaboration de la CSVDC envers les enseignants?

Vous êtes très nombreuses et nombreux à nous avoir mentionné votre mécontentement quant à la nouvelle façon que la CSVDC impose aux enseignantes et aux enseignants sa nouvelle directive concernant les achats que vous faites pour votre classe et pour vos élèves. Vive les achats par catalogues ou, si vous préférez, les « achats groupés »!

Selon les représentants de la CSVDC, cette façon de faire a

pour but, notamment, de se conformer à la « Loi et à certains règlements ». Étonnamment, dans le document explicatif de la CSVDC, il n'y a pas de références aux différents articles de lois ou de règlements auxquels la CSVDC prétend être obligée de se soumettre sans quoi, elle pourrait recevoir « **des recommandations** » de la part de paliers supérieurs. Ouf! Imaginons, un instant, les dommages

importants et possiblement irréversibles qu'auraient ces recommandations sur la CSVDC... Elle ne s'en relèverait jamais, je présume. (*Je suis quelque peu ironique ici...*)

La CSVDC ne réalise pas, ou ne veut certainement pas croire le SEHY, lorsque celui-ci et ses membres lui mentionnent qu'au bout du compte, ce sont les élèves qui vont être pénalisés si les enseignantes et enseignants

devaient se soumettre à l'imposition de cette nouvelle règle. Les élèves : ne sont-ils pas la raison d'être de la CSVDC? Pourquoi donc ne pas être à l'écoute de la réalité des enseignantes et des enseignants qui travaillent au quotidien avec ceux-ci? C'est à n'y rien comprendre.

Donc, en suivant la « logique » de la CSVDC, celle-ci fait le pari que les enseignantes et enseignants ne voudront pas que leurs élèves soient pénalisés. Donc, le pari que fait la CSVDC est qu'en éceurant (il n'y a pas d'autre qualificatif, malheureusement) les enseignants, en les forçant à utiliser les catalogues, ceux-ci, dégoûtés par cette façon de faire insensée et contre-productive, iront acheter avec leur propre argent les différents articles qu'ils doivent se procurer pour leurs

élèves et pour leur classe.

J'ai récemment téléphoné au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEESR). J'ai parlé avec un employé des relations du travail qui m'a transféré à une dame qui travaille aux finances. En peu de temps, la dame a reconnu qu'il s'agit, peut-être, d'une « stratégie » de la CSVDC afin de s'assurer de gérer et de mieux contrôler ses dépenses. Au bout du compte, si les enseignantes et enseignants n'utilisent pas les catalogues, il restera plus d'argent dans les coffres de la CSVDC. Ces surplus aideraient la CSVDC à atteindre l'équilibre budgétaire.

La seule préoccupation qu'a la CSVDC en imposant cette mesure en est une fi-

nancière. Elle se cache derrière une loi et des règlements. Elle dira aussi que c'est pour bien gérer les finances publiques et qu'en faisant des achats groupés, la CSVDC aura de meilleurs prix. Vient-elle tout juste d'apprendre ce principe? Et si l'on savait 0,04 \$ par carton que l'on recevra trois semaines après que l'on ait voulu les utiliser, est-ce ça l'économie bénéfique pour la CSVDC?

La CSVDC démontre clairement qu'elle n'a aucune considération pour les enseignantes et enseignants dont elle est l'employeur. C'est une triste réalité et c'est bien dommage.

**Martin Laboissonnière, premier vice-président**

## Excellente nouvelle : 3 nouveaux postes en orthopédagogie

Grâce au questionnement d'une enseignante auprès du SEHY et suite aux démarches entreprises par le SEHY, dès la fin du mois de mai 2016, nous avons appris que la CSVDC a offert trois nouveaux postes à trois orthopédagogues qui avaient été non renegés.

Le SEHY prétend que la CSVDC devrait offrir un quatrième nouveau poste en orthopédagogie, mais la CSVDC tarde à accorder ce quatrième poste. Pourquoi? Seule la CSVDC le sait.

Résumons les faits qui ont mené à cette création de nouveaux postes :

Des orthopédagogues apprennent, au mois de mai, qu'elles sont non renegées;

- Vers le 7 juin, la coordonnatrice des ressources humaines de la CSVDC pour le primaire rejoint, par téléphone, chaque orthopédagogue du primaire non renegée pour leur offrir une tâche en adaptation scolaire au secondaire. La coordonnatrice avise les orthopédagogues qu'en cas de refus, elles perdront leur année permettant d'accéder à la permanence;
- Vers le 17 juin, lors des mouvements

volontaires, deux postes en orthopédagogie deviennent disponibles sans avoir été offerts, au préalable, aux quatre orthopédagogues non renegés;

- La CSVDC dit s'être renseignée, en juin, auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) afin de s'assurer que sa position était la bonne quant au fait de ne pas octroyer quatre nouveaux postes en lien avec la mesure 30321, tel que SEHY le prétendait;
- La CSVDC s'est renseignée, semble-t-il, de nouveau en août, auprès de la FCSQ afin de s'assurer que sa position était la bonne quant au fait de ne pas octroyer quatre nouveaux postes en lien avec la mesure 30321, tel que SEHY le prétendait;
- Le 10 août 2016, la CSVDC reportait la séance d'affectation des orthopédagogues, initialement prévue le 15 août, dû « [...] au fait que plusieurs d'entre vous étaient absentes au moment de mon appel, je vous informe que la séance d'affectation qui devait avoir lieu le 15 août prochain à compter de 9 h est déplacée au mercredi 17 août », écrit, dans un courriel adressé aux orthopédagogues, la coordonnatrice des ressources humaines du primaire;
- Le 17 août, lors de la séance d'affecta-

tion des orthopédagogues, la CSVDC nous apprend qu'« après plusieurs échanges avec le Ministère et la FCSQ, nous avons été informés ce matin d'un revirement de situation concernant l'interprétation de cette mesure. On nous a confirmé qu'il y a eu une erreur dans un document explicatif visant les commissions scolaires dont le syndicat est affilié à la FAE. On y mentionnait qu'il ne devait pas y avoir de permanence liée à l'utilisation de cette mesure alors que cette contrainte s'appliquait plutôt uniquement à la mesure 30322. »

Le SEHY avait pourtant informé la CSVDC, dès le 13 juin, de sa position concernant l'ajout que la CSVDC devait faire en lien avec ce qui était prévu dans les règles budgétaires ministérielles.

Bien que cela déplaît aux ressources humaines de la CSVDC, n'eût été l'intervention du SEHY, de sa persistance, voire son acharnement dans ce dossier, il n'y aurait pas eu l'ajout de trois postes en orthopédagogie (selon nous, il en manque toujours un) dès le début de l'année scolaire 2016-2017.

**Martin Laboissonnière, premier vice-président**



## Crédits d'impôt pour l'achat de fournitures scolaires

Vous trouverez ici <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/bdgt/2016/qa03-fra.html> le lien Web quant aux directives du Gouvernement du Canada relativement aux nouveaux crédits d'impôt pour fournitures scolaires des enseignants et éducateurs de la petite enfance.

En ce moment de l'année où plusieurs de nos membres dépendent, souvent sans compter, afin de s'assurer que leurs élèves ne man-

quent de rien (grâce à la déduction de l'État), nous avons cru pertinent de vous rappeler de conserver vos factures et de suivre la procédure nécessaire afin de bénéficier de ce « généreux » crédit d'impôt, qui vous permettra de récupérer jusqu'à 150 \$ par année, si vous avez fait des dépenses personnelles pour votre travail, dépenses qui ne sont pas remboursées par l'employeur (15 % d'un maximum de 1 000 \$/année).

Malgré l'opinion de l'auteur de ces lignes au sujet d'une telle mesure, et de ses évidents effets pernicieux (encouragement pour l'État à se désengager davantage), à partir du moment où cela existe, nous préférons en informer nos membres. La suite à y donner vous appartient, bien entendu.

**Éric Bédard, président**

## La première paie...

Plusieurs enseignants, principalement des enseignants à statut précaire, nous ont interpellés puisqu'ils n'avaient pas eu de paie le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Certains de ces enseignants, dont je fais partie, ont interpellé la CSVDC afin d'avoir des explications. Voici la réponse reçue par la CSVDC : « [...] la commission scolaire reçoit un nombre très élevé d'avis d'engagement en cette période de l'année, il nous est donc impossible de traiter l'ensemble de ces avis pour votre 1<sup>re</sup> paie, et ce, malgré que les employés du service travaillent en temps supplé-

*mentaire y compris (sic) le samedi. Le versement se fera donc assurément le 15 septembre prochain. De plus, je tiens à porter à votre attention qu'en vertu de la convention collective, la commission scolaire a jusqu'au plus tard le 15 septembre pour vous verser la rémunération que nous vous devons. Nous sommes désolés pour les inconvénients. »*

Il s'agit d'un autre bel exemple de la considération de notre employeur pour ses enseignants à statut précaire. Si je voulais faire du sarcasme, j'écrirais que,

puisque les enseignants précaires n'ont pas eu de paie de l'été, ils peuvent continuer à attendre un peu... Un autre point à ajouter au dossier des droits des précaires?

**Sophie Veilleux, représentante des enseignants du secondaire**

## Pour nous joindre

Présidence

**Éric Bédard** : [ericbedard@sehy.qc.ca](mailto:ericbedard@sehy.qc.ca)

**Premier vice-président :**

[martinlaboissonniere@sehy.qc.ca](mailto:martinlaboissonniere@sehy.qc.ca)

**Représentante du secondaire :**

[sophieveilleux@sehy.qc.ca](mailto:sophieveilleux@sehy.qc.ca)

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

Téléphone: 450-375-3521

Sans frais: 1-877-293-3521

Télécopieur: 450-375-0407

Site Web du SEHY :

[www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

Courriel : [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca)

## Dates à retenir

### Conseil fédératif :

- 21 et 22 septembre 2016 à Gatineau;
- 26, 27 et 28 octobre 2016 à Laval;
- 14, 15 et 16 décembre 2016 à Laval;
- 8, 9 et 10 février 2017 à Granby;
- 22, 23 et 24 mars 2017 à Laval;
- 20 et 21 avril 2017 à Vaudreuil-Dorion;
- 17, 18 et 19 mai 2017 à Granby;
- 14, 15 et 16 juin 2017 à Gatineau.

### Conseil des délégués:

- 12 septembre 2016.

**Semaine pour l'école  
Publique (SPEP) : du 2 au  
9 octobre 2016**

**Vous pouvez nous  
faire parvenir vos  
questions et vos  
commentaires à  
[info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).**



**Soyez à l'affût de  
toutes les nouveautés  
sur le site du SEHY!**

*Correction et mise en page par  
Marie-Ève Picard*